

Burundi : Le Sénat assène un coup de massue aux journalistes

PANA, 20 avril 2013 Le Sénat approuve un projet de loi controversé sur la presse au Burundi Bujumbura, Burundi - Le vote par 32 voix pour et six contre par le Sénat burundais du projet de loi controversé sur la presse a été ressenti comme un coup de massue par les professionnels des médias qui ne s'attendaient pas à ce que le texte soit adopté en l'état par la chambre haute du Parlement. "Le vote du Sénat a changé peu de choses par rapport à celui de l'Assemblée nationale", a réagi à chaud le président de l'Union burundaise des journalistes (UBJ), Alexandre Niyungeko. La disposition la plus controversée du nouveau projet de loi porte sur les fortes amendes prévues pour sanctionner les délits de presse jugés les plus graves, comme l'atteinte à la sûreté de l'Etat et à la monnaie nationale. Le Sénat a allégé ces amendes, en les ramenant de 10 millions de francs burundais, soit près de 6.500 dollars américains, à 8 millions, soit un peu plus de 5.100 dollars. Le diplôme universitaire, qui va désormais être exigé pour exercer le métier de journaliste, ou encore l'obligation de révéler les sources d'information dans certaines circonstances, n'ont pas subi de modification au niveau du Sénat. La prérogative de délivrer la carte de presse a été également laissée au Conseil national de la communication (CNC), malgré l'avis contraire des professionnels des médias. Le président de l'UBJ s'est adressé au chef de l'Etat, Pierre Nkurunziza, qui doit encore promulguer le projet pour qu'il ait la force d'une loi appliquée immédiatement. "Nous osons espérer que le président de la République ne va pas à son tour cautionner ce recul par rapport aux avancées démocratiques du pays", a-t-il indiqué. Le chef de l'Etat burundais aura le dernier mot en promulguant intégralement le projet, ou alors en le renvoyant au Parlement pour une seconde lecture et des modifications nécessaires.